

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du jeudi 23 avril 2026 20:00

En exercice : 15

Présents : 14

Excusés : 0

Absents : 1

Date de la convocation :

16/04/2026

Président de séance :

Philippe BUSSERON

Secrétaire de séance :

Marc PROVOST

Rapporteur : Philippe

BUSSERON

N° interne de l'acte :

1123042026

N° de feuillet :

jeudi 23 avril 2026, le Conseil Municipal de Commune de BAYET s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal .

Membres présents :

Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Joffrey MASSON

Délibération 11 - annule et remplace la délibération 12-20032026 - Désignation des délégués au SDE 03

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier- SDE03, Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté inter préfectoral n°1181/2019 des 18 et 26 avril 2019), prévoient en son article 5 que les communes, dont la population municipale est inférieure à 5 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein d'un collège électoral. Le collège électoral regroupe l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants appartenant à l'arrondissement préfectoral de Vichy. Ce collège électoral élit ensuite, en son sein, des représentants qui siégeront pour toute la durée du mandat au Comité Syndical restreint du SDE 03. Pour l'arrondissement de Vichy, ce sont seize représentants qui seront désignés par le collège. Je vous propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au collège électoral du secteur de Vichy, Vu les articles L5211-1, L5211-6, L5211-7, L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les statuts du SDE 03, Le conseil Municipal procède à l'élection de ses délégués, Sont déclarés élus :

Délégué titulaire : M. Christian DUBOCAGE 48 rue du Bourbonnais 03500 BAYET
Délégué suppléant : M. Marc PROVOST 7 rue de Nérignet 03500 BAYET

Pour siéger au collège électoral organisé par le SDE 03 en vue de la désignation des représentants des communes de moins de 5 000 habitants au sein du comité syndical

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 14 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Angélique DUBOCAGE, Emilie HUGUET, Manon GONNIN, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Nathalie MAY

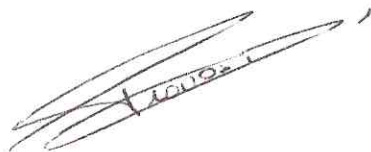
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Le Secrétaire de séance,
Marc PROVOST



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire



Certifié exécutoire : 26/06/2026
Transmis au contrôle de légalité le : 26/06/2026
Publié le : 26/06/2026

